

Juste Terre!

n°179 - AVRIL 2021

www.entraide.be

Suivez-nous sur Facebook et Twitter

Demander au monde politique d'imposer des règles aux grandes entreprises pour qu'elles respectent les droits humains et la nature, s'opposer aux accords de libre-échange destructeurs sur le plan social et écologique : ce sont des nécessités auxquelles le Service politique d'Entraide et Fraternité contribue. Cette mission de plaidoyer est indissociable des deux autres missions d'Entraide et Fraternité, celle du soutien aux acteurs de terrain qui mettent en place des solutions concrètes contre la faim et la pauvreté et celle de la conscientisation et de la mobilisation du public belge. Nous vous en présentons quelques aspects dans ce numéro.



Édito

Annuler une dette meurtrière

« L'inégalité n'affecte pas seulement les individus, mais aussi des pays entiers, et oblige à penser à une éthique des relations internationales. »¹ Cette citation du pape François extraite de l'encyclique *Laudato Si'* résonne parfaitement avec notre campagne *Annuler une dette meurtrière*. Car la dette des pays appauvris, érigée en véritable système de contrainte et de contrôle sur leur politique économique, agricole, commerciale... entrave « gravement le droit fondamental des peuples à leur subsistance et à leur progrès »².

La pandémie a remis sur le devant de la scène cette injustice déjà ancienne. Le pape, dès le début du confinement³, a appelé à alléger, voire annuler, certaines créances afin de permettre aux pays pauvres endettés de faire face à la crise sanitaire. En effet, avant même la pandémie, 64 pays du Sud consacraient chaque année plus d'argent à rembourser leur dette qu'à financer les services de santé.

Les promesses politiques d'annulation, trop partielles ou non tenues, nous incitent à réclamer encore et encore une réelle annulation de cette dette, le plus souvent injuste et toujours meurtrière. C'est pourquoi nous vous invitons à signer et à nous renvoyer la carte-pétition jointe à ce numéro de *Juste Terre!*. En octobre, nous irons porter votre voix et celle de tous les signataires à nos responsables politiques, pour que la vie passe avant la dette.

Avec vous, Entraide et Fraternité continue à soutenir ses partenaires sur le terrain tout en agissant pour des relations internationales plus justes, condition indispensable au recul de la faim et de la pauvreté.

■ Isabelle Franck

Chargée d'analyse et de mobilisation citoyenne

La pétition peut aussi être signée en ligne sur le site dédié www.annulerladette.be

¹ Pape François, *Laudato Si'* [51]

² Pape François, *Fratelli tutti* [126]

³ Dans son message de Pâques 2020

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

La Banque mondiale et le FMI ont un rôle essentiel à jouer dans l'allègement de dettes

Pour aider les pays du Sud à faire face à la crise de la Covid-19, des allègements importants de dettes sont indispensables. Pourtant, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) refusent de participer au moindre effort, y compris celui de suspendre le remboursement de la dette comme l'ont fait la Belgique et d'autres pays sur une petite partie de leurs créances via un moratoire sur la dette¹. Il est aujourd'hui vital que la Belgique utilise le poids important qu'elle détient dans ces deux organisations pour les y obliger. C'est ce qu'Entraide et Fraternité et d'autres organisations de la société civile demandent dans leur pétition disponible sur www.annulerladette.be. Pourquoi ?

Parce que la Banque mondiale et le FMI font partie des principaux créanciers des pays à faible revenu

Les créanciers multilatéraux, avec à leur tête la Banque mondiale, détenaient, à la fin de l'année 2019, 243 milliards de dollars de créances sur les 73 pays à faible revenu, soit 46 % de la dette extérieure publique de ces derniers.

Pour que l'aide internationale bénéficie véritablement aux populations des pays du Sud

Malgré la crise, la Banque mondiale, le FMI, mais aussi les créanciers privés (dont les banques et les fonds d'investissement) continuent d'exiger le remboursement de leurs créances. Les aides qui sont accordées aux pays du Sud dans le but officiel de lutter contre les effets de la pandémie seront donc dans les faits utilisées pour payer en priorité les dettes au détriment des besoins urgents sur place.

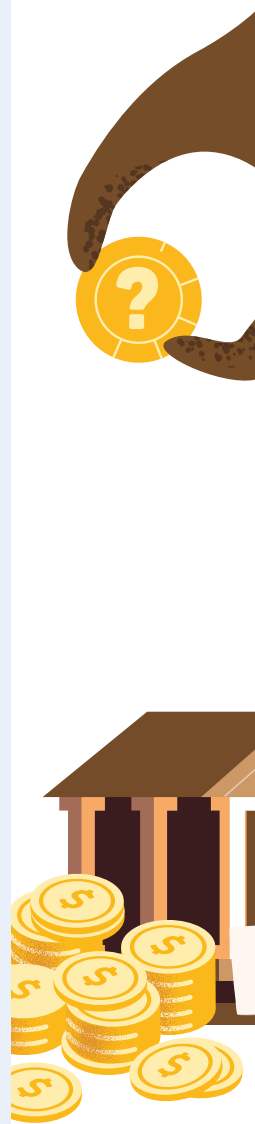
Parce que la Banque mondiale et le FMI détiennent des créances illégitimes et odieuses

Une partie des prêts octroyés par le FMI et la Banque mondiale n'a pas profité aux populations des pays concernés. C'est le cas des dettes contractées par des gouvernements détournant tout ou partie des fonds empruntés, en toute connaissance de cause des prêteurs. C'est le cas également des prêts conditionnés à la mise en place de « réformes structurelles » consistant pour les pays débiteurs à adopter des mesures d'austérité budgétaire et de libéralisation de l'économie (dérégulation, privatisation des entreprises publiques et libéralisation des services, suppression significative des barrières douanières, du contrôle des changes et des mouvements de capitaux). Ces mesures sont toujours d'actualité. Une étude récente a montré que 84 % des prêts accordés par le FMI depuis septembre 2020, destinés à la réponse à la pandémie de Covid-19, encourageaient et, dans certains cas, exigeaient des pays qu'ils adoptent des mesures d'austérité au lendemain de la crise sanitaire.² Ce sont pourtant ces mesures qui ont à la fois affaibli les services publics et augmenté la vulnérabilité des pays du Sud aux facteurs exogènes, aggravant ainsi leur endettement. Un article scientifique sur le virus Ebola concluait par exemple, en 2014, que « les exigences du FMI en matière de rigueur budgétaire ont affaibli les systèmes de santé des pays africains les plus durement frappés par le virus Ebola. Elles ont aussi empêché une réponse coordonnée pour lutter contre l'épidémie. »³

1 Il s'agit de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) mise en place en avril 2020. Celle-ci ne couvre que 1,66 % des remboursements dus par les pays en développement en 2020 car seuls les États créanciers y participent. En outre, il ne s'agit pas d'une annulation de dettes mais d'un report de paiement.

2 N. Daar et N. Tamale (2020), *A Virus of Austerity? The COVID-19 spending, accountability, and recovery measures agreed between the IMF and your government*. Blog d'Oxfam International. <https://www.oxfam.org/en/blogs/virus-austerity-covid-19-spending-accountability-and-recovery-measures-agreed-between-imf-and>

3 Kentikelenis et al. (2014). *The International Monetary Fund and the Ebola outbreak*. The Lancet Global Health Vol. 3(2), pp. 69-70.





Comment procéder à une annulation immédiate de dettes

Pour financer des annulations immédiates de dettes, il existe différentes options qui peuvent se cumuler. Ces différentes options présentent, en outre, l'avantage de n'avoir qu'un impact budgétaire minime, voire nul, pour la Banque mondiale et le FMI.

- 1 Utiliser le produit de la vente d'une partie des réserves d'or détenues par le FMI. Si cette crise actuelle, qui est la plus grave depuis les années 1930, ne justifie pas aujourd'hui la vente d'une partie minime de ces réserves d'or, quel autre événement pourrait le justifier ? Selon les calculs de l'ONG *Jubilee Debt Campaign*, l'annulation des dettes dues au FMI et à la Banque mondiale par les pays à faible revenu dans la période allant d'octobre 2020 à décembre 2021 pourrait être financée très facilement par les bénéfices provenant de la seule vente de 6,7 % de l'or détenu par le FMI.⁴
- 2 Utiliser les droits de tirage spéciaux (DTS)⁵ pour couvrir les coûts de l'allègement de la dette. L'octroi de DTS n'alourdit pas la dette et ne représente une perte économique pour personne.
- 3 Utiliser une partie des bénéfices accumulés par les banques multilatérales de développement (dont la Banque mondiale) et le FMI sur les prêts qu'ils ont accordés. Ces profits sont constitués des intérêts et de certaines commissions payés par les pays débiteurs. Soulignons qu'en pleine pandémie, la Banque mondiale et le FMI continuent d'engranger des bénéfices puisque le remboursement des seuls intérêts représente, cette année, 22,5 % du service de la dette multilatérale ! Autrement dit, près d'un quart des paiements dus en 2021 correspond au remboursement d'intérêts. Notons également que même sur les prêts qui sont octroyés aux pays à faible revenu, la Banque mondiale prélève des commissions de 0,75 % sur la valeur du prêt.

Il ne fait aucun doute qu'une combinaison de ces différentes options pourrait largement couvrir l'allègement d'une partie importante de la dette et bénéficier à de très nombreuses populations. Les solutions techniques et réalistes existent. Seule manque la volonté politique.

La Belgique a dès lors un rôle important à jouer en portant énergiquement ces propositions lors des prochaines réunions du FMI et de la Banque mondiale. Soulignons que la Belgique dispose, au nom d'un groupe de pays, d'un siège d'administrateur au FMI et d'un siège d'administrateur suppléant à la Banque mondiale. De plus, elle se trouve dans les groupes de pays qui pèsent le plus en termes de droits de vote au sein de ces deux organisations.

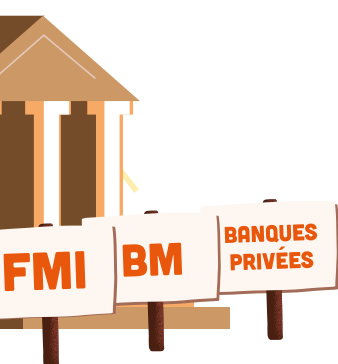
Parallèlement à des actions à mener au niveau international, la Belgique devrait aussi prendre des décisions au niveau national sur ses propres créances en annulant les dettes meurtrières et injustes. Pour y parvenir, Entraide et Fraternité demande, avec d'autres organisations de la société civile, l'annulation des paiements prévus pour 2021 (au minimum) et la mise en place d'un audit des créances belges sur les pays du Sud associant les populations des pays concernés. L'État belge devrait aussi obliger les banques et les fonds d'investissement privés à participer aux allègements de dettes. C'est ce que demande également une proposition de résolution actuellement en discussion au Parlement fédéral.

■ Par **Renaud Vivien**

Chargé de recherche et de plaidoyer

⁴ https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/IMF-and-World-Bank-debt-cancellation_10.20.pdf

⁵ Il s'agit d'une forme de réserves de banque centrale émises par le FMI et accordées à tous ses membres sur la base de leur quote-part au FMI. Une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux devrait pour cela être combinée avec un mécanisme permettant aux pays industrialisés de mettre leur allocation à la disposition des pays en développement qui en auraient besoin.



Les dossiers politiques d'Entraide et Fraternité : où en sommes-nous ?

ENTREPRISES ET RESPECT DES DROITS HUMAINS : LE CAS FERONIA

Feronia est une entreprise qui ne respecte pas les droits du travail, les droits sociaux, les engagements environnementaux et qui criminalise les paysan-ne-s. Pourtant, elle est soutenue par de nombreuses banques de développement. Avec d'autres ONG, Entraide et Fraternité se mobilise pour stopper ce scandale. Interview avec Hélène Capocci, chargée de recherche et de plaidoyer chez Entraide et Fraternité.



Hélène Capocci

Juste Terre ! : Feronia, c'est quoi ?

Hélène Capocci : Feronia est une entreprise canadienne qui a racheté en 2009 une filiale congolaise de production d'huile de palme à la multinationale Unilever pour seulement 2,8 millions de dollars. Elle a investi dans ce projet car, juste après la crise de 2008, le secteur agricole était vu comme une sécurité par rapport aux marchés financiers.

L'entreprise cultive trois plantations différentes, réparties sur trois provinces de la RD Congo. Ce territoire a été cédé par l'administration coloniale belge en 1911 à Lord Leverhulme, un anglais qui exploitait des plantations de palmiers à huile pour produire du savon en Europe et en Angleterre. À l'époque, ce sont 750 mille hectares de terres qui ont été cédés. Ce qui est devenu par la suite les plantations de Feronia, ce sont un peu plus de 100 mille hectares. Dans l'histoire de ces plantations, il y a donc les traces de l'époque coloniale où la main d'œuvre locale était exploitée pour travailler dans les plantations. Il y a les traces aussi d'un modèle d'*agrobusiness* étant donné qu'Unilever est un des géants de l'agro-alimentaire aujourd'hui.

Ce qui nous pose problème, c'est que cette entreprise cotée en bourse a reçu le soutien de nombreuses institutions financières de développement, des banques de développement qui ont soutenu le projet à partir de 2012 et qui ont injecté, entre 2012 et 2020, quelque 150 millions de dollars. Parmi les banques de développement, on retrouve notamment celle de la Belgique : BIO. En échange de ces aides financières sous formes de prêts et prise de participation au capital, Feronia s'engageait à participer au développement local via la création d'emplois et la réalisation d'infrastructures sociales sur le terrain (construction de routes, d'écoles, de soins de santé, etc.).

Juste Terre ! : Pourquoi en parle-t-on aujourd'hui ?

H.C. : Parce que la réalité de terrain ne correspond pas du tout aux promesses faites par Feronia et BIO. Un conflit foncier est latent depuis l'époque coloniale, les conditions de travail au sein de l'entreprise ne respectent pas la loi, les infrastructures promises n'ont, pour la grande majorité, pas été réalisées. Cela

fait depuis 2015 qu'avec différentes ONG (dont FIAN Belgium, CNCD, AEFJN), nous interpellons BIO, les députés et le ministère de la Coopération pour pointer la responsabilité de la Belgique pour remédier à ces problèmes. Soutenir une entreprise qui ne prend pas du tout en compte les besoins des communautés locales, c'est, pour nous, faire la promotion d'un modèle qui ne va pas du tout vers l'émancipation des peuples et la réalisation des droits. Il s'agit d'un modèle de développement néocolonial qui exploite les ressources naturelles et la population sur place pour des profits dont elle serait supposée bénéficier, sauf qu'on voit bien que ce n'est pas le cas.

C'est utile qu'on fasse ce boulot-là parce que, très souvent, les décideurs et décideuses ne sont pas au courant, ils ont pour seul écho ce que l'entreprise leur présente. Ils ont une vision vraiment très partielle de ce qui se passe sur le terrain et, souvent, ils tombent des nues quand on leur explique, quand on leur présente des photos ou des déclarations signées par les communautés.

Dans le passé, ces interpellations ont donné lieu à des publications de rapports, à des missions de terrain, des débats parlementaires et aussi au dépôt d'une plainte, en 2018, auprès d'un mécanisme de recours des banques de développement allemande, hollandaise et française. Cette plainte reprend les revendications de neuf communautés locales qui sont défendues par RIAO, une ONG locale qui exprime tous les problèmes sur le terrain et, en premier lieu, l'accaparement des terres des communautés. Une étape importante, mais qui est malheureusement toujours en suspens. La plainte a bien été jugée recevable et a été suivie de deux missions de terrain de la part d'experts indépendants, d'interviews et d'un rapport intermédiaire, mais ce rapport n'a pas été rendu public. Maintenant, on espère qu'un médiateur soit rapidement désigné pour réaliser une médiation du conflit social sur place. La crise de la Covid-19 a retardé les choses. Le problème est qu'entre-temps, Feronia est tombée en faillite et a été revendue à un de ses actionnaires appelé KKM, un fonds d'investissement basé à l'île Maurice.

Juste Terre ! : Qu'est-ce que cela implique ?

H.C. : Le risque est que les nouveaux dirigeants nient tout le travail qui a été entamé, la plainte qui a été déposée, les problèmes relevés par les communautés, etc., sous prétexte, entre autres, du changement de *management*. Un autre risque est que tout soit à refaire au niveau des avancées sociales qui doivent être réalisées par l'entreprise à la tête des plantations. On se demande également ce que les banques de développement vont faire de ces créances et de ces prises de parts au sein d'une entreprise qui, aujourd'hui, dépose le bilan. On sait déjà qu'en Belgique, BIO a décidé d'annuler 50 % de la dette de Feronia, sans discussion, en expliquant que c'était la meilleure façon pour que Feronia respecte ses engagements sociaux et paie des salaires au minimum légal. BIO considère même une annulation jusqu'à 80 % si le plan d'action social et environnemental auquel s'est engagé Feronia est effectivement réalisé.

En d'autres termes, la Belgique, via sa banque de développement, donnerait jusqu'à 9 millions d'euros à une entreprise responsable de violations de droits des populations locales sous couvert d'aide au développement.

Juste Terre ! : Quel est le rôle d'Entraide et Fraternité ?

H.C. : D'une part, nous voulons changer les pratiques de Feronia pour que l'entreprise respecte les droits du travail, les droits sociaux, les engagements environnementaux et stoppe la criminalisation de la population sur place. D'autre part, nous souhaitons opérer des changements structurels chez BIO. La banque de développement belge doit être davantage redevable vis-à-vis du ministère, du parlement et de la société civile quant à ses investissements dans les différents projets. BIO est, en tant que société anonyme de droit public, 100 % redevable vis-à-vis de l'État belge, mais ses obligations

de rapportage et de transparence ne sont pas du tout suffisantes à notre sens. Il faut donc changer cela, tout comme les critères d'investissement dans des secteurs potentiellement aussi problématiques que le secteur agricole. Selon nous, les investissements dans les parcelles de terres à grande échelle devraient être exclus du portefeuille de BIO car, inévitablement, cela pose des problèmes en termes d'accès à la terre pour les populations sur place qui, majoritairement, sont dépendantes de l'agriculture de subsistance.

Juste Terre ! : Quelle est la prochaine étape pour vous ?

H.C. : Nous sommes en contact avec le cabinet de la ministre Kitir de la Coopération au développement pour parler de stratégies de sortie de Feronia. Le précédent ministre de la Coopération au développement (Alexander De Croo) était très soutenant vis-à-vis du projet Feronia et de l'outil BIO. Le soutien au secteur privé était vraiment une des priorités de sa politique. Aujourd'hui, nous sommes face à un ministère qui semble avoir une vision différente, qui souhaite se retirer de Feronia et qui se dit prêt à apporter des changements structurels chez BIO. Les choses avancent et l'écoute s'accroît, mais on attend encore le concret. Aussi, se retirer de Feronia sans avoir une stratégie de sortie peut faire énormément de tort. On impulse également une réflexion à ce sujet.

Au-delà de l'interpellation de la ministre, de BIO et des parlementaires, nous essayons également d'éveiller l'intérêt de la presse à travers nos rapports. La presse est une alliée de taille pour que les politiques bougent. Nous avons, enfin, une mission d'information auprès des citoyen-ne-s et autres ONG qui ne sont pas au courant de tous les rebondissements. C'est vraiment un travail collectif et nous faisons de notre mieux pour que le suivi soit mené sur différents fronts.

■ Propos recueillis par **Chloé Martens**

L'entreprise Feronia occupe plus de 100 mille hectares de terres sans consentement ni consultation des communautés locales.



L'ACCORD DE COMMERCE UE-MERCOSUR

L'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) continue d'occuper la société civile et les politiques. Il s'agit d'un accord de libre-échange en cours de négociations qui aurait pour effet d'augmenter les exportations agricoles (viande bovine, éthanol, volaille, etc.) des pays du Mercosur vers l'Europe, en échange d'importations facilitées pour l'industrie européenne (automobile, machinerie, pharmaceutique, etc.). Cet accord renforcerait l'asymétrie entre les deux économies à tel point qu'il est résumé par le slogan *cars for cows* (trad. des voitures contre des vaches).

Au niveau agricole, les gagnants seraient les acteurs de l'*agrobusiness* latino-américains connus pour leurs pratiques nuisibles pour l'environnement (déforestation, usage excessif d'intrants chimiques, OGM). Mais le renforcement de ce modèle agro-industriel équivaut également à un affaiblissement de l'agriculture familiale dans ces pays et en Europe, qui ne peut être compétitive face à ces géants de l'agro-alimentaire.

L'accord impliquerait des effets destructeurs sur la souveraineté alimentaire, mais aussi le climat, la biodiversité et les droits des peuples autochtones.

Heureusement, la société civile s'organise des deux côtés de l'Atlantique pour réclamer le rejet de cet accord toxique! **Une déclaration a été signée par plus de 450 organisations** dénonçant le caractère anachronique de l'accord vu les enjeux de notre siècle.

Au niveau belge, la Wallonie et le Parlement bruxellois se sont déjà positionnés contre l'adoption du traité. Le Parlement fédéral est aussi en discussion pour adopter une résolution contre sa signature. Toutefois, la ministre Wilmès reste à convaincre car c'est elle qui représentera la Belgique au prochain Conseil européen qui traitera de l'accord UE-Mercosur, le 20 mai prochain.

Ce jour-là, une mobilisation publique aura lieu devant les institutions européennes pour dire STOP au traité UE-Mercosur!



Les ONG se mobilisent pour dire STOP au traité UE-Mercosur.

LE TRAITÉ SUR LA CHARTE DE L'ÉNERGIE

Entraide et Fraternité se mobilise depuis un an et demi autour de ce traité de commerce et d'investissement qui **protège les intérêts des multinationales de l'énergie et est incompatible avec les enjeux écologiques actuels**. En effet, ce traité protège les énergies fossiles et comprend une clause d'arbitrage qui permet aux entreprises de réclamer de lourdes amendes aux États dont les décisions nuiraient à leurs intérêts. Des négociations sont en cours pour tenter de le « moderniser » et de corriger ce défaut majeur.

La France et l'Espagne se sont récemment prononcées en faveur de l'élaboration d'un « plan B » pour le cas où le « plan A » ne fonctionne pas : préparer une sortie concertée de l'accord au cas, pratiquement certain, où les négociations n'aboutiraient pas à des résultats satisfaisants en matière de transition énergétique et sociale.

À l'instigation d'Entraide et Fraternité et d'autres associations, plusieurs questions parlementaires ont été posées récemment, notamment au ministre-président

du gouvernement wallon. La réponse à la dernière question posée à Elio di Rupo est plutôt encourageante : dans ses réunions intra-belges, **la Wallonie s'engage à « réfléchir » à une sortie ordonnée du traité** si la négociation ne donne pas de résultats à court terme. Reste bien sûr à préciser ce « court terme » et à travailler dès maintenant à la préparation d'une telle sortie.

Suite à un courrier qui lui a été adressé par les associations, la conseillère diplomatique de la ministre de l'Énergie a accepté de rencontrer une délégation d'associations, ce 29 mars. À l'heure d'écrire ces lignes, la rencontre n'a pas encore eu lieu; les associations espèrent que ce dialogue contribuera à modifier la position du gouvernement du fédéral qui préfère attendre l'improbable résultat des négociations en cours.

Une mobilisation citoyenne importante aura lieu à l'occasion du cycle de négociations du mois de septembre. En attendant, une courte vidéo permet de comprendre les enjeux de ce traité sur <https://miniurl.be/r-3npa>.

Haïti au bord de l'implosion

Nous vous en parlons dans le *Juste Terre!* de septembre, la situation en Haïti inquiète. Si l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur la santé de la population est resté moindre que prévu initialement, la population doit faire face à une crise d'un tout autre ordre. Depuis 2018, le peuple haïtien se soulève contre l'appauvrissement et la corruption. Contesté par un mouvement social inédit, mis en cause dans le scandale Petrocaribe et dans plusieurs massacres, le gouvernement du président Jovenel Moïse (PHK) a plongé le pays dans une crise sans issue. Son refus de quitter le pouvoir malgré la fin de son mandat a précipité davantage le pays au bord de l'implosion. Pourtant, il reste soutenu par la communauté internationale.

Une dérive autoritaire

Malgré la fin de son mandat le 7 février 2021, Le président Jovenel Moïse a décidé, au mépris de la loi et de la Constitution, de ne pas quitter le pouvoir. Une nouvelle manœuvre qui renforce la dérive autoritaire, rappelant l'une des périodes les plus sombres de l'histoire d'Haïti.

Cette situation a suscité une indignation profonde au sein de la société haïtienne, qui ne compte plus les attaques contre la démocratie ainsi que les nombreuses exactions commises par les autorités avec la complicité des gangs armés qui se sont multipliés sous Jovenel Moïse.

L'Église catholique d'Haïti, qui affirmait le 2 février que personne ne pouvait être au-dessus de la loi, souligne « l'extrême détresse » d'un pays « au bord de l'explosion. » **Le quotidien du peuple, c'est la mort, les assassinats, l'impunité, l'insécurité.** Le mécontentement est partout.

Sécurité alimentaire menacée

Depuis plusieurs années, nos partenaires haïtiens se mobilisent pour un accès et une gestion écoresponsable et juste des ressources naturelles du pays.

S'il est vrai que l'agriculture est un potentiel important de développement pour Haïti - elle constitue la principale activité économique et la principale source d'emplois et de subsistance des familles -, ce potentiel se

trouve bradé par la politique libérale autoritaire du gouvernement en place.

Le premier décret pris par Jovenel Moïse après le 7 février est emblématique de la dérive autoritaire : il ordonne la mise à la retraite de trois juges de la Cour de cassation. Alors même qu'il avait promis de « *mettre de l'argent dans les poches des petits paysans et de la nourriture dans leurs assiettes* », ce décret implante également une zone franche agro-industrielle d'exportation, symbole d'un modèle de développement capitaliste qui se fait au mépris de l'agriculture locale, dans la zone de Savane Diane. La zone de Savane Diane couvre un territoire traversant trois des plus grands départements agricoles du pays, le Nord, le Centre et l'Artibonite et s'étend sur environ 25 mille hectares. On y produit toutes sortes d'aliments.

Un potentiel agricole bradé au profit d'une poignée de privilégiés

Une zone franche d'exportation est un périmètre géographique spécifique destiné à l'industrialisation à des fins d'exportation, bénéficiant de certains avantages fiscaux. Il s'agit d'un espace du territoire d'un État national où la législation douanière est soit appliquée de manière différenciée, soit pas du tout appliquée. Ce sont donc des enclaves économiques, avec des financements étrangers, qui se tournent totalement vers l'extérieur.

Dénoncé par tous en Haïti, le président Jovenel Moïse garde de manière incompréhensible la confiance de la communauté internationale.



Classée en 2018 par le ministre de l'Agriculture parmi les cinq domaines prioritaires garantissant l'autosuffisance alimentaire du pays, cette zone agricole riche de diversité, de ressources en eau, d'activités agricoles et de savoir-faire locaux vient donc d'être sacrifiée pour l'intérêt d'un petit nombre de privilégiés et de multinationales au détriment des familles paysannes qui exploitent ces terres depuis des générations.

Cette décision n'est malheureusement pas un cas isolé en Haïti.

Depuis 2011, et dans le cadre du Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti (PSDH), **l'État haïtien s'adonne à travers le pays à des accaparements violents de terres occupées par des paysan-ne-s** (mise en place de monocultures d'exportation, de zones franches industrielles, explorations minières, etc.). Cette stratégie de « développement » détruit la base de l'économie paysanne et, avec elle, l'environnement que les paysan-ne-s contribuent à maintenir et à protéger à travers des pratiques agricoles traditionnelles.

Cette logique de développement agricole oblige les travailleurs et travailleuses à produire ce qu'ils ne consomment pas et à consommer ce qu'ils ne produisent pas. Et ceci, alors même qu'un an auparavant, la FAO (Organisation de l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation) classait Haïti comme un pays en insécurité alimentaire urgente.

Le décret présidentiel marque l'expropriation de la SOFA de ses terres

Une partie des terres visées par ce projet de zone franche appartient à l'organisation de femmes paysannes, la SOFA, partenaire d'Entraide et Fraternité.

En effet, 13 hectares de terres ont été concédés, en 2017, à la SOFA, par l'État haïtien, à travers le ministère de l'Agriculture (MARNDR) et l'Institut National de Formation Professionnelle (INARA), après plus de deux ans de plaidoyer et de négociations avec le ministère de l'Agriculture.

Le 17 Juin 2020, **la SOFA fut d'ailleurs la cible d'une attaque armée** orchestrée par l'homme d'affaires André Apaid visant à intimider les paysannes membres de l'organisation pour s'accaparer leur terre. Après plusieurs mois de pression et d'impunité pour les commanditaires de ces attaques, les droits de la société civile haïtienne et les droits des paysan-ne-s sont, avec ce décret, une fois de plus bafoués par les autorités politiques en place, contribuant ainsi au processus d'affaiblissement de la société civile haïtienne.

Outre l'impact direct pour la population locale, pour la société civile active dans cette zone et pour les organisations paysannes, **cette décision est une entrave à la possibilité du pays de pourvoir à l'alimentation des citoyen-ne-s.**

Combien de citoyen-ne-s haïtien-ne-s seront cette fois sacrifié-e-s pour enrichir une poignée de personnes haut placées ?

Le silence de la communauté internationale

Au sein d'Entraide et Fraternité, nous ne pouvons pas rester inactifs face à cette situation. Nous nous mobilisons aux côtés de nos partenaires en interpellant les décideurs et décideuses politiques belges ainsi que l'Union européenne et sa délégation en Haïti.

À plusieurs reprises, **des députés écologistes et socialistes ont interpellé les autorités belges** sur les dérives du régime, les attaques armées contre la SOFA (soutenue par la Coopération belge au développement) et, plus globalement, sur la surdité de l'international à entendre les revendications des acteurs haïtiens.

Dénoncé par tous en Haïti, le président Jovenel Moïse garde de manière incompréhensible la confiance de la communauté internationale. **En restant silencieuse face à son maintien au pouvoir, la communauté internationale contribue au retour de la dictature.** Elle est devenue complice d'un pouvoir qui engendre une grande pauvreté, la violence des gangs, l'insécurité alimentaire, etc.

Quelque chose doit changer ici

Le 9 mars 1983, de passage en Haïti, sous le régime dictatorial de Duvalier, le pape Jean-Paul II avait déclaré : « *Quelque chose doit changer ici* ». L'appel résonna auprès d'une population qui avait soif de changement et qui allait renverser la dictature trois ans plus tard.

Combien de temps sera nécessaire cette fois ? Que pouvons-nous faire pour faire respecter l'État de droit, la démocratie ? Comme le dit très bien Frédéric Thomas, chargé d'étude au CETRI et auteur de deux cartes blanches afin de dénoncer la situation intolérable en Haïti : « *Aussi complexe que soit la situation, aussi lointaine que soit la solution et aussi faibles que soient nos forces, n'est-il pas de notre devoir de renverser cette diplomatie internationale, de nous mettre à écouter ce que disent les Haïtiens et Haïtiennes, pour partager notre soif commune de liberté ?* »

■ Article co-écrit par **Quentin Minsier**, **Laurie Khorchi** et **Chloé Martens**

Juste Terre ! Publication commune Entraide et Fraternité asbl et Action Vivre Ensemble asbl

Siège rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles | T 02 227 66 80 | info@entraide.be | www.entraide.be | www.vivre-ensemble.be
Conception - coordination V. Martin, C. Martens, C. Houssiau | Éd. responsable A. Fischer | Maquette et Impression Snel | Photos Entraide et Fraternité (sauf mention contraire)
Attestation fiscale pour tout don à partir de 40 €/an. Nos deux organisations sont habilitées à recevoir des legs par testament.

Avec le soutien de



Entraide et Fraternité - IBAN BE68 0000 0000 3434 - Merci

Cette publication est réalisée avec le soutien de la DGD, ce qui nous permet de consacrer vos dons au soutien direct de nos partenaires dans le Sud.